



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 98872

Texte de la question

M. Christophe Premat interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les possibilités de faire renaître modestement des liens entre nations latines à la suite de la disparition de l'Union latine (UL) en 2012. Cette organisation, créée lors de la Convention de Madrid du 15 mai 1954, s'était assignée des objectifs de coopération intellectuelle et spirituelle et avait le mérite de défendre plusieurs langues latines. Pour des raisons de coût de fonctionnement, cette organisation n'a pu être sauvée au début de l'année 2012. C'est dommage car dans le paysage des organisations géoculturelles internationales, elle avait su trouver une voie originale et permettre aux États latins de se rapprocher pour défendre autre chose qu'une conception unique de la langue. Le message de la francophonie était d'une certaine manière défendu. Philippe Rossillon s'était battu en son temps pour que cette organisation puisse développer une coopération culturelle intense. L'UL avait pour vocation de proposer une coopération entre pays à budgets modestes et de promouvoir un non-alignement culturel. Il aimerait savoir si ce type d'union pouvait renaître sous une forme plus resserrée pour faire valoir une autre sensibilité au sein de la mondialisation. Il souhaiterait enfin connaître la position du Gouvernement sur cette idée de renforcer les coopérations entre les pays latinophones.

Texte de la réponse

La France a fortement contribué en 1954 à la création de l'Union latine, organisation faisant le pont entre Europe et Amérique latine. Si le secrétariat général de cette organisation a été dissous le 31 juillet 2012, elle fonctionne encore, bien que de manière très réduite. Le travail qui a continué à être mené par l'organisation ces dernières années est centré sur le domaine des politiques linguistiques (intercompréhension des langues) et le dialogue interculturel, ce qui correspond à la mission centrale de l'organisation et permet de s'adresser non seulement aux pays de l'Amérique latine, mais aussi aux pays lusophones d'Afrique et aux pays européens de langue romane. Parallèlement, plusieurs opérations ont été conduites dans le domaine culturel, comme le festival de ciné latino à Paris. La France a assumé, volontairement et à titre provisoire, le secrétariat de l'organisation de l'été 2012 à janvier 2015. L'Uruguay a alors pris la suite. Le comité de direction est également composé de la Bolivie (vice-présidence), de l'Équateur et du Nicaragua. Les 36 États membres devraient être prochainement convoqués à une session extraordinaire à l'Unesco à Paris pour aborder l'avenir de l'Union latine. Ils se pencheront sur une possible réactivation de l'organisation avec un éventuel hébergement à l'UNESCO, sur la base d'un fonctionnement allégé et de projets ciblés ou sur une dissolution. Depuis 2012, la France a renforcé sa présence au sein des organisations prônant l'intégration régionale latino-américaine. Outre son statut d'observateur permanent au sein de l'Organisation des États américains (OEA), la France est également observateur extra-régional auprès du Système d'intégration centraméricaine (SICA) ; membre associé de l'Association des États de la Caraïbes (AEC) et observateur, depuis mai 2013, auprès de l'Alliance du Pacifique ; observateur associé à la Conférence ibéro-américaine en octobre 2010 qui regroupe 19 pays d'Amérique latine et les 3 pays de la péninsule ibérique (Espagne, Portugal et Andorre).

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98872

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8025

Réponse publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8513